AR Prefecture
046-214600017-20260109-2026_07-DE
Reçu le 26/01/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
46 - LOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	14
• présents	13
• votants	14
• absents	1
• exclus	

De la commune d'ALBAS — DELIBERATION N°2026-07

Séance du 09 janvier 2026 — à 20 heures 30

Date de convocation : 29 décembre 2025

Date d'affichage : 29 décembre 2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. ALAUX Jean-Pierre

Objet
Vente commune d'Albas / M. Simon Prieur de la partie déclassée de la Rue des Remparts.

Étaient présents :

Mme Monette DESTAMPES, Alicia MATHIS, Marie-France QUÉBRIAC, Yolande REILHÉ, Jolanda VAN DE LAAR, Jacqueline WEGNER.

MM. Jean-Pierre ALAUX, Marc DECOUDIN, Christophe DELARGE, Denis BOUCHUD, Didier GUYOT, Adrien GARRIT, Louis Jean HALLÉ.

Représentés :

Daniel ROUDIÈRE a donné pouvoir à Jean-Pierre ALAUX.

Secrétaire de séance :

M. DECOUDIN Marc

Monsieur le Maire explique que, après plan et bornage, la surface cédée rue des Remparts est de 8 m2.

En conséquence, il est proposé, dans le cadre de cette cession, de porter le prix de vente à 400 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et une abstention :

- Accepte la cession des 8m2 de terrain communal à Monsieur Simon PRIEUR pour un montant de 400 €.

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette délibération, y compris l'acte de vente.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture De Cahors le .

Publié ou notifié le .

AR Prefecture

046-214600017-20260109-2026_07-DE
Reçu le 26/01/2026

Fait à Albas, le 26 janvier 2026

Le Maire

MAIRIE D'ALBAS
46140 (LOT)